



I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tous les cavaliers pratiquant l'équitation au Poney Club de l'Etang ou leur responsable légal doivent avoir créé un espace personnel sur le site <https://letang.gd-obs.com/> et doivent maintenir leurs informations personnelles (adresse, téléphone, mail, problème de santé...) à jour ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Tous les cavaliers pratiquant l'équitation au Poney Club de l'Etang doivent prendre en début de saison une licence de la Fédération Française d'Equitation et une cotisation au club. Elles sont valables pour l'ensemble de la saison (voir grille tarifs 2025-2026), du 3 septembre au 28 août.

Le poney club propose à ses cavaliers 2 formules de cours :

- forfait d'engagement 2 Trimestres (jusqu'à Galop 3) : réservation d'un poney ou cheval et séances d'équitation au 1er et 3ème trimestre.
- forfait d'engagement 3 Trimestres : réservation d'un poney ou cheval et séances d'équitation au 1er, 2ème et 3ème trimestre.

Tous les chèques sont demandés à l'inscription et encaissés suivant le planning de l'échéancier indiqué dans la grille tarifs 2025-2026.

II. EN CAS D'ABSENCE DU CAVALIER

Le forfait représente une inscription à l'année, il ne s'agit pas d'une inscription pour un nombre de séances à la carte.

Ce mode d'organisation ne permet pas de rattraper facilement les séances manquées et en cas d'absence pour convenance personnelle la séance est perdue.

En cas d'absence pour raison de santé, sur présentation d'un certificat médical, des possibilités de rattrapage seront étudiées au cas par cas et envisagées uniquement au 2ème trimestre suivant les créneaux disponibles.

III. EN CAS D'ARRÊT DU CAVALIER

En cas d'arrêt en cours d'année, y compris pour raison médicale, les sommes déjà encaissées ne sont pas remboursées.

En cas d'arrêt pour raison médicale, vous pouvez vous rapprocher de vos assurances et mutuelles qui peuvent éventuellement prendre en charge des indemnités suite à l'arrêt d'un sport.

En cas d'arrêt suite à un accident dans le cadre des activités au sein Poney Club, prendre contact avec les responsables du Poney Club pour étudier la situation au cas par cas.

L'encaissement de février sert de caution et n'est pas restitué si l'activité n'est pas reprise au 3ème trimestre.

IV. INFORMATIONS (ACTIVITÉS DU CLUB)

Toutes les informations concernant les activités du club (fête, challenges, stages, randos, examens, compétitions, ...) seront publiées sur le site internet du Poney-Club www.poneyclubdeletang.fr et sur la page Facebook www.facebook.com/poneyclubdeletang/

Elles seront aussi disponibles sur le panneau d'affichage au bureau ; pensez à le regarder régulièrement !

V. ACCUEIL AU BUREAU

Les périodes d'accueil au bureau se font le mercredi de 9h30 à 17h et le samedi de 9h30 à 17h.

En dehors de ces horaires, merci de privilégier les échanges par mails à poney.club.etang@gmail.com ou en cas d'urgence par sms au 06.36.02.55.19.

VI. RESPONSABILITÉ

En-dehors de la séance d'équitation (d'une durée de 1h30 ou 1h45) déterminée entre le Poney-Club et les parents lors de l'inscription, l'enfant n'est en aucun cas sous la responsabilité du Poney Club et de son dirigeant mais sous la responsabilité de ses parents ou accompagnateurs.

En dehors des séances d'équitation, le Poney-Club (enseignants et dirigeant) se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident y compris dans l'enceinte du Poney-Club.

VII. ACCUEIL DES CHIENS

Seule la zone de parking est accessible aux chiens, ils doivent y être impérativement tenus en laisse.

Avec le développement de la mini-ferme, pour la sécurité des enfants et celle des animaux, la présence des chiens, même tenus en laisse, est interdite dans toute l'enceinte du Poney-Club.

VIII. Dates des trimestres

Pas de cours pendant les vacances scolaires, fin des cours le samedi 29/06.

Les horaires du 2ème trimestre font l'objet de modifications pour tenir compte des conditions hivernales.

- 1er trimestre (sept. oct. nov.) :
 - du 1er/09 au 18/10 inclus
 - Vacances du 19/10 au 2/11 inclus
 - du 5/11 au 29/11 inclus
- 2ème trimestre (déc. janv. fév.) :
 - du 3/12 au 20/12 inclus
 - Vacances du 21/12 au 4/01 inclus
 - du 7/01 au 7/02 inclus
 - Vacances du 8/02 au 22/02 inclus
 - le 25 et 28/02 inclus
- 3ème trimestre (mars, avril, mai, juin) :
 - du 4/03 au 4/04 inclus
 - Vacances du 5/04 au 19/04 inclus
 - du 22/04 au 27/06 inclus
- **Pas de cours mercredi 13/05 et samedi 16/05 (fermeture du poney club pour le pont de l'ascension)**

IX. L'ÉQUITATION, UN SPORT À RISQUES

Tout est mis en œuvre pour permettre la pratique de l'équitation dans les meilleures conditions.

L'encadrement est assuré par des monitrices habilitées à enseigner et titulaires d'un brevet de secourisme. Elles ont de l'expérience et des compétences dans le domaine équestre. Les séances sont pensées et adaptées à chaque niveau et prennent en compte les conditions météo.

Une cavalerie adaptée et des installations aux normes sont mises à disposition. Chaque enfant est assuré par le biais de sa licence FFE.

Les chutes des cavaliers sont inévitables et font partie de l'apprentissage de chacun. Un protocole spécifique est appliqué systématiquement en fonction de la chute et des circonstances.

X. DROIT À L'IMAGE

Le Poney-Club interdit toutes prises de vue de toute nature et la mise en ligne de toutes images ou vidéos prises dans ses infrastructures ou dans le cadre des activités qu'il organise sans autorisation préalable.

Les parents sont invités à rappeler cette règle aux enfants utilisateurs d'un téléphone et des réseaux sociaux.